

REGLEMENT PARTICULIER VHC

3^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU PAYS DE CRUSSOL VHC 2018

ARTICLE 1.P ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile de la Drôme, représentée par son Président Jean-Pierre LABAUNE, en qualité d'organisateur administratif, organise les 30 juin et 1^{er} juillet 2018 avec le concours du Team du Pays de Crussol, représenté par Président Jean-Louis CANEL, en qualité d'organisateur Technique, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

3^{ème} Course de Côte Régionale VHC du Pays de Crussol

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2018 Coefficient 1

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône Alpes 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale Rhône Alpes sous le N° R18 en date du 30 avril 2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 352 en date du 30 avril 2018.

1.1P. OFFICIELS

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

1.2P. HORAIRES

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 130 y compris la Course de Côte Moderne.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Voir règlement de l'épreuve régionale de support.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Course de Côte 2018.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve Moderne :

3^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU PAYS DE CRUSSOL

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve Moderne :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TEAM DU PAYS DE CRUSSOL - 1 Rue Rolland Garros – 07130 ST PERAY jusqu'au 26 juin 2018 à Minuit.

Les frais de participation sont fixés à **240,00€, réduits à 120,00€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les engagés avec un titre de participation : TPRM 60 € un certificat médical portant la mention « ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile » devra être fourni.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DEL'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Conforme au règlement particulier de la 3^{ème} Course de Côte du Pays de Crussol Moderne.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc fermé, obligatoire pour tous les concurrents classés, sur la D287 dans le sens de la descente jusqu'à la ligne de départ et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N, A, B,
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures **des groupes N, A, B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France de la Montagne VHC.**

ARTICLE 13P. PRIX

Il n'y aura pas de prix en numéraire.

COUPES

Tous les concurrents classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera à la salle du CEP du Prieuré à Saint Péray à 19h00 heures, 30 minutes après l'affichage du classement définitif..